

## **Entre bricolage, « cheval de Troie » et ouverture ratée de l'École : le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) dégrade le service public**

### **Destiné à durer, il ne peut qu'aggraver les inégalités scolaires**

Le protocole sanitaire contraint le nombre d'élèves par classe. Cette baisse des effectifs a pour conséquence de ne pas pouvoir accueillir tous les élèves. Celles et ceux qui sont accueilli.es sont soumis à des rotations dans la semaine, limitant de fait le temps de présence avec les enseignants. Le dispositif appelé 2S2C, instauré en juin 2020 et appelé à être repris à la rentrée scolaire a vocation à accueillir sur temps scolaire les élèves ne pouvant pas être pris en charge par les enseignant.es en raison des « dédoublements » imposés. Pendant qu'un groupe est accueilli en classe, d'autres groupes « bénéficient » d'activités diverses. Celles-ci, dans le cadre 2S2C, sont placées sous la responsabilité municipale : communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces activités concernent le sport, la santé, la culture et le civisme. Officiellement, le respect des contraintes de distanciation sociale à l'école est assuré. Les allègements de protocole sanitaire ne devraient pas avoir vocation à faire disparaître le dispositif 2S2C destiné au contraire à être pérennisé.

#### **L'oxymore du provisoire qui dure**

Le dispositif 2S2C, n'est plus présenté par le gouvernement comme un moyen temporaire de gérer les élèves en surnombre. Il devient selon les mots du ministre Jean-Michel Blanquer l'horizon de "l'école de demain". Pour être mis en œuvre, sur la base du volontariat, des conventions ont déjà été signées avec les collectivités locales. Les élèves et leurs familles ne sont pas, pour l'heure, « obligés » de participer aux ateliers installés.

La crise sanitaire et l'après confinement semblent fournir une opportunité pour pousser les feux d'un projet d'École qui rejoint une vision clivante d'une École réduite à un socle de base, fallacieusement dénommé « socle des fondamentaux », sur des horaires possiblement réduits. Les autres disciplines, considérées comme non fondamentales, sont valorisées dans le discours mais reléguées dans un temps qui, toujours scolaire, serait voué in fine à devenir périscolaire. Les propos de Jean-Michel Blanquer devant le Sénat lèvent grandement le voile sur le scénario en

cours : "Nous avons à penser une place supplémentaire du sport et de la culture à l'école [...] Une contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C". De fait le 2S2C organise une porosité entre temps scolaire et périscolaire qui déplace de l'enseignement certaines activités de manière structurelle, avec des conséquences prévisibles, voire inéluctables, sur les programmes et les métiers.

#### **Des intervenants multiples sans statut enseignant sur le temps scolaire**

Les intervenant.es qui encadrent les activités sont payés par les communes. C'est la collectivité qui, dans les conventions passées, verse la rémunération des intervenants. Les communes sont « accompagnées » par l'État qui prévoit une aide forfaitaire et des conseils. Dans les faits, les services de l'Éducation nationale (DSDEN) et de ce qui reste des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, se limiteront à un rôle d'interface discret entre les maires et les associations qui répondront à des appels d'offres pour prendre des parts de marché, aux côtés d'autres prestataires privés.

Le dispositif prévoit ainsi de confier à des animateurs et animatrices payé.es par le bloc communal des groupes d'élèves (15 au maximum) pour faire du sport ou des activités artistiques ou culturelles. Cet encadrement pourra être constitué de personnels municipaux, d'intervenants associatifs ou indépendants sous statut privé, de professeurs de conservatoire. Des professeurs de l'éducation nationale pourront aussi intervenir. Les parents volontaires et les bénévoles pourront aussi être associés.

On est dans une situation analogue à celle de l'encadrement du service national universel (SNU) que le gouvernement veut prochainement rendre obligatoire avant la fin du quinquennat. Mais d'autres intervenant.es sont aussi pressenti.es tels des intermittent.es et professionnels du spectacle et des arts (propos présidentiels du 6 mai face au monde de la culture) pour que l'École « se rouvre

différemment pour faire une révolution de l'accès à la culture et à l'art ». Les droits acquis des intermittents du spectacle étant prolongés d'un an et les conditions de prolongation n'étant pas encore précisées, on peut pressentir dans les propos présidentiels une incitation, en contrepartie de cette prorogation, à investir au moins provisoirement dans le temps scolaire.

## Une translation éducatrice de l'Etat vers la commune pour des activités hétérogènes

Sur plus de 1 000 conventions passées (environ 5% des communes), on peut identifier les tendances concrètes des activités menées dans le cadre du 2S2C.

Les activités sport et santé privilégient les pratiques extérieures et individuelles pour satisfaire au protocole sanitaire. On retrouve la course, les parcours motricité et exercices de préparation physique, le yoga et la danse, la zumba fitness, la capoeira, la sophrologie...

Dans les activités culturelles les axes dominants tournent autour des arts plastiques du théâtre, de l'initiation musicale et des ateliers d'écriture.

L'axe des activités civiques est diversifié à partir de l'engagement citoyen, le respect d'autrui, le développement durable et les bonnes conduites face au changement climatique.

Dans les faits, les activités proposées au titre du 2S2C varient d'une commune à l'autre en fonction des « compétences » locales et des moyens dont disposent les municipalités. Mais elles dépendent aussi des choix voulus

### 2S2C, nouvelle pièce au puzzle de l'école du socle

Les 2S2C marquent une nouvelle étape dans l'édification du projet libéral de l'école dite des « fondamentaux » ou « du socle », recentrée sur des compétences basiques en français-maths et le « respect d'autrui » trop souvent confondu avec le respect de l'ordre établi. Le resserrement des contenus enseignés dessine un service public à moindre coût par l'externalisation des matières « non fondamentales » vers les collectivités et le secteur privé. Qu'en attendre si ce n'est la promesse d'aggravation des inégalités scolaires redoublées par l'inégalité de ressources dont disposent les acteurs locaux et les familles ? Cette école entérine l'inégalité des parcours scolaires qu'elle prétend choisir et anticipe la séparation des publics : celles et ceux qui poursuivront leurs études, celles et ceux qui entreront précocement sur le marché ultra-concurrentiel du travail. Elle signe le renoncement définitif au processus séculaire de démocratisation. Pour la FSU, la complexification grandissante du monde, à l'heure de la crise climatique et démocratique, rend plus urgente que jamais l'égalité d'accès à des savoirs élaborés et émancipateurs pour permettre à toutes les élèves de prendre le contrôle de leurs vies et de peser sur l'avenir.

par les élus locaux et des conseils et contacts fournis par les personnels du ministère des sports ou d'éducation populaire traitant des activités de jeunesse. Si les directives sont nationales, les choix et décisions sont dans les faits remis aux pouvoirs locaux, exposés aux ruptures d'égalité et volontés politiques.

## L'antithèse de l'intention pédagogique ludique sous contrainte sanitaire coercitive

La volonté affichée sur le plan pédagogique est d'avoir recours à des activités ludiques pour renouer après le confinement. Mais la distanciation du protocole sanitaire vient souvent contrarier les pratiques actives nécessitant les contacts entre les élèves. Cette limite est d'évidence dans les activités physiques et sportives, le jeu dramatique, la danse et l'expression corporelle, les jeux de plein air, etc.

Mettre en avant le caractère assuré ludique des 2S2C, alors qu'il est soumis à des variables sanitaires communes au temps scolaire et aux accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances, centre de loisirs), relève de l'élément de langage. Dans les faits, s'il veut appliquer à la lettre les protocoles sanitaires, tout éducateur ou éducatrice sait bien qu'il ou elle est obligé.e de poser des interdictions et imposer des gestes de sécurité multiples qui non seulement évacuent la ludicité mais rejoignent sur bien des aspects des injonctions et des principes pédagogiques directifs aux antipodes du jeu et du plaisir d'apprendre.

## L'ombre projetée du 2S2C à la rentrée

Avec ou sans risques sanitaires le 2S2C est présenté comme un remède, un sésame éducatif à l'ouverture de l'École sur le monde, les vertus du sport, l'art, le civisme, l'épanouissement des consciences et le développement durable. Face aux sénateurs Jean-Michel Blanquer a clairement évoqué « une nouvelle organisation du temps » scolaire. Or, réaménager le temps scolaire passe obligatoirement par un réaménagement des programmes (cela se vérifie chaque fois) avec ses conséquences sur les rythmes éducatifs scolaires, péris et extrascolaires et l'accès aux équipements le plus souvent communaux. Les pilotages de terrain sont, chaque fois, modifiés. Cela ne peut se faire à la hussarde. Or c'est le cas pour les 2S2C et pour le SNU aujourd'hui. L'approche doctrinaire du MENJ prend le risque majeur d'ignorer les contingences des territoires, provoquant un séisme dans les transferts induits de compétences, entraînant par effet dominos une série de dysfonctionnements déjà entrevus ou vérifiés il n'y a pas si longtemps avec les rythmes scolaires.

Le transfert au bloc communal, ou aux autres collectivités serait lui aussi redoutable d'effets sur les finances locales qui sont déjà mises à mal par la récession. Chaque convention 2S2C prévoit sa tarification. L'Etat engage 110 € par jour et par groupe de 15 élèves quel que soit le niveau concerné. Un fonds de 250 M€ est prévu pour le financement. Mais les coûts pour les communes sont plutôt de 200 à 250 € une fois tout valorisé.

Le montage est complexe : la collectivité verse la rémunération à l'intervenant, mais le coût de la prestation est dû par les services de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la collectivité, sur la base du constat du nombre de groupes d'élèves accueillis. Le 2S2C relève du budget opérationnel du programme 230. Il s'adresse aussi à l'enseignement privé sous contrat.

Enfin, ce qui n'est pas dit, ce qui avance masqué, c'est la remise en cause sur le temps scolaire de l'éducation physique et sportive ainsi que des disciplines artistiques. Au détriment de qui ? Au profit de qui ? Le confinement a déjà dégradé le système scolaire en éloignant de la scolarité les élèves les plus fragiles socialement, en creusant les inégalités entre les établissements, en fracturant les classes. En organisant progressivement la sortie d'une partie des matières enseignées indispensables aux apprentissages, le 2S2C vient constituer un brutol contreproductif sur de multiples aspects.

1. Il fait sortir de fait de l'École l'EPS, les enseignements artistiques, l'éducation à la santé et à la citoyenneté et éloigne encore plus les enfants et les jeunes d'origines modestes de ces domaines d'expression, de connaissances et d'émancipation. À cette ségrégation induite s'ajoute l'appauvrissement et la déstructuration des dynamiques pédagogiques qui contribuent à l'enseignement.

2. Il tend à remplacer des enseignant.es par des clubs, associations, animateurs ou opérateurs privés sans avoir de facto de garanties sur le savoir-faire pédagogique et les conditions à réunir que le métier d'enseignant peut certifier. Par ailleurs, une juxtaposition d'activités ne remplace pas un enseignement organisé dans un cadre de programmes scolaires nationaux.

3. Ces opérateurs, quels que soient leurs statuts, seront obligatoirement différents d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre, d'un établissement à l'autre, conventionnés par les communes en partenariat avec des services d'Etat (DSDEN, DDCS/PP aujourd'hui) incapables d'assurer des garanties qualitatives fines et de sécurité des pratiques ; ce ne seront que des plateformes de mises en relation comme pour le SNU ou la réserve civique.

4. Le bloc communal va de fait se substituer à l'Etat dans une territorialisation expérimentale détruisant l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et au sein des territoires eux-mêmes, effaçant la « sanctuarisation » scolaire qui met les enseignant.es et les élèves à distance des clientélismes et pressions politiques de proximité, de groupes et lobbies de tous ordres et communautarismes. Plus qu'à un transfert d'un pan de l'éducation on se retrouve face à une décharge non régulée, impréparée, sur des communes confrontées aux mêmes problèmes et clivages rencontrés sur les rythmes scolaires.

5. Les intervenant.es appelé.es à remplacer les enseignant.es relèvent de statuts disparates, sans convention collective commune possible, voire sans convention collective du tout, sans franchise pédagogique établie, sans qualifications étalonnées, le plus souvent sans

grilles de salaires décentes, sur des contrats souvent précaires. Ces salarié.es sont souvent lié.es à des patronats associatifs recherchant des parts de marchés pour faire vivre leur structure dans les espaces de concurrence ouverts par le démantèlement des services publics.

6. L'organisation du 2S2C hors des locaux scolaires a déjà des conséquences en chaînes sur l'accès aux équipements sportifs la plupart du temps saturés et souvent insuffisants. Il en aura aussi sur l'aménagement de lieux culturels au détriment de professionnels de la culture, sans visibilité de reprise avant 2021, soumis à des effets retards importants, en manque récurrent de lieux de travail et répétitions. Cette simple mesure de délocalisation scolaire pour un certain type d'activités a des conséquences à prévoir et des effets en chaîne sur la vie communale.

7. Les conséquences du pilotage de proximité vont être lourdes pour les directions d'écoles et d'établissements ; on ne peut généraliser les 2S2C sans imaginer les cortèges de séqueles sur l'ensemble de la chaîne éducative, sur les relations avec les parents, les transports scolaires, la définition des groupes d'élèves, les emplois du temps, les autorisations diverses inévitables...

8. Les niveaux de responsabilité entre l'éducation nationale et les collectivités, les prestataires et bénévoles (puisqu'ils sont prévus) vont relever de quelle autorité réelle ? Sans précision établie sur le temps scolaire ou périscolaire, les couvertures assurantielles doivent faire l'objet d'une expertise loin d'être réalisée à ce jour. Les structures culturelles, associatives, ou le club sportif sont

### le 2S2C ne résiste pas à la réalité de la classe

L'école actuelle n'a pas les moyens de réduire les inégalités sociales. Mais dans le groupe classe, les apprentissages sportifs, culturels, artistiques et citoyens permettent à certain-es élèves de se révéler pleinement, alors que ces mêmes élèves sont parfois en difficulté lors des apprentissages des « fondamentaux » du Ministre Blanquer. Il ne se joue pas la même chose dans tous les domaines d'apprentissage, et c'est ce qui permet l'équilibre du groupe classe, en donnant à chacun-e sa place à un moment donné. Un-e élève peut être « moteur » en éducation physique, tandis que l'un-e le sera en éducation artistique, et un-e autre en maths ou en français. Certain-es enfants ont besoin de ces disciplines pour appréhender leur "métier d'élève" et donc apprendre. Leurs postures et leur rôle au sein du groupe classe leur permettent d'équilibrer les hiérarchies du groupe. En plus de l'équilibre du groupe classe, l'enseignement de ces matières et la diversité des disciplines est essentiel car cela permet de ramener bon nombre d'élèves vers l'ensemble des apprentissages, et c'est d'autant plus vrai pour ceux des classes populaires. Retirer ces matières des apprentissages scolaires provoquera la mise à distance d'élèves par rapport aux autres sur les temps scolaires, cela accroîtra de fait leur décrochage précoce.

considérés "prestataires de l'État". Ainsi "la responsabilité administrative de l'État est substituée" à celle de la commune, de la structure culturelle ou du club sportif. Les pataquès sont à venir : ils sont mal évalués.

9. Tout comme les « vacances apprenantes » - colos improvisées sans autre concertation que celle d'organisateur aux abois devant les annulations massives et les protocoles sanitaires - le 2S2C est insécurisé et sans qualité éducative garantie. Concevoir une fiche projet et remplir des imprimés CERFA pour ensuite établir une convention est une procédure incroyablement légère en matière éducative. La grosse ficelle juridique des accueils collectifs de mineurs (réglementation des colos/centres de loisirs) va encore être bricolée avec la complicité du MENJ et de sa direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative.

10. La défausse de l'Etat sur les collectivités va produire des effets chamboule-tout inévitables. Pour l'heure on est sur du volontariat, demain si généralisation et obligation il y a, la question des ruptures territoriales entre communes pour les écoles, départements pour les collèges, et régions pour les lycées (via leurs programmes d'action éducative) va poser une série de questions liées aux prérogatives de chacun. Ce jeu de dominos face à des services de l'Etat exsangues (cf. les avatars Jeunesse et Sports) va redistribuer les cartes de la responsabilité éducative complémentaire d'une Ecole racornie sur son « socle ». Avec le 2S2C, et ses confusions de temps scolaire ou périscolaire, ce n'est pas seulement la rupture d'un service public national qui se joue : c'est la manière dont les collectivités vont avoir à investir les pans de missions abandonnés. Sur fond de transferts de compétences induits, d'autonomie à tous les étages, le modèle des Landers

### Associations et périscolaire instrumentalisés pour démanteler

Les salariés de l'animation, éducateurs sportifs, du secteur privé associatif ou de la fonction publique territoriale n'ont pas à intervenir sur le temps scolaire pour prendre la place des enseignants. Ils sont tributaires des choix de leurs employeurs. Leur vocation éducative complémentaire à l'Ecole s'en retrouverait contrariée. La franchise éducative revendiquée dans leur métier serait grandement bafouée par l'injonction de leur employeur les utilisant pour prendre une place de marché ou à la recherche d'un effet d'aubaine pour glaner de maigres subsides de l'Etat. Souvent précarisés, mal payés, ces salariés contraints et utilisés se retrouveraient de surcroît exposés à la souffrance d'une perte de sens de leur métier et du cadre de leur emploi.

Quant aux personnels Jeunesse et Sports, voués à la gestion de dispositif au lieu de faire leur métier, ils seraient utilisés à contre-emploi, jouant contre les corps enseignants desquels ils participent.

allemands est à deux pas. Les modèles de l'enseignement public agricole et de l'enseignement professionnel, confrontés à l'apprentissage porté par le patronat et aux prérogatives des régions participe de l'éclairage à avoir. Cette question est fondamentale pour faire sens sur les objectifs voulus pour « libéraliser » le service public de l'éducation et le conformer à une vision doctrinaire poursuivie depuis plus de 20 ans.

### Un énorme raté : l'ouverture concertée de l'Ecole à partir des « projets » de l'équipe éducative

Les exemples de professeurs d'EPS invitant pendant leurs cours ou sur l'UNSS des professionnels du cirque et de la danse sont nombreux. Il en va de même au à l'école primaire ou dans le secondaire avec des artistes, des auteurs, ou encore de grands témoins d'époques historiques (aussi diverses que la Résistance, la guerre d'Algérie, le droit à l'avortement, la justice et la peine de mort, le changement climatique...) invités par les enseignant.es. A l'occasion d'évènements culturels scolaires (Printemps théâtral des Lycées et collèges, participations à expo sciences...) des comédien.nes, des animateur.trices, des associations et autres intervenant.es sont venus sur des temps scolaires. Parfois des professeurs ont mis à disposition leurs créneaux horaires pour des réalisations collectives. Des classes transplantées sont devenues des moments de découvertes, de créations associées aux cours, avec des intervenant.es non enseignant.es, des intermittent.es... L'ouverture de l'Ecole, quand elle est portée par l'équipe éducative, est parfaitement possible et enrichissante pour l'ensemble des élèves. Le 2S2C lui tourne le dos : il est là pour dégraisser et sous payer.

La complémentarité enseignant.es, professionnels de l'éducation non formelle et détenteurs de savoirs hors l'Ecole ne doit donc pas nourrir des oppositions mais au contraire être recherchée pour une plus grande fécondation éducative. Le plus mauvais prisme serait celui d'opposer des qualifications à d'autres savoirs constitués possibles à utiliser dans le temps scolaire AVEC les enseignant.es. Pour cela l'opposition au 2S2C, qui est un dispositif pernicieux, doit éviter toutes les ornières corporatistes et opposer une autre ambition pour l'Ecole.

**DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES, DES FAMILLES, D'UNE ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE OUVERTE AUX SAVOIRS ET À LA PENSÉE : LE 2S2C DOIT ÊTRE ABANDONNÉ.**

